

GROUPE TABAC SCANDINAVE CANADA

Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux

Projet de loi 44, *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*

Août 2015

GROUPE TABAC SCANDINAVE CANADA

Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux

Consultation, Projet de loi 44
Août 2015

Notre compagnie est une filiale de Scandinavian Tobacco Group, dont le siège social est situé au Danemark. Les origines de ce groupe remontent à plus de 200 ans. Notre portefeuille de marques de cigares et de tabac à pipe comprend des marques reconnues comme Old Port, Colts, Café Crème, Don Tomas, Macanudo, Sail et Borkum Riff.

Nous appuyons les lois qui découragent la consommation du tabac par les jeunes. Nous travaillons en collaboration avec les gouvernements de tout le pays depuis de nombreuses années pour obtenir des lois sur le tabac qui soutiendront les objectifs de santé publique, mais qui seront aussi justes et équitables pour notre secteur. Après lecture du Projet de loi 44, nous devons faire part au législateur que cette législation est trop sévère à l'égard de nos produits traditionnels et pourrait causer un tort irréparable à notre entreprise.

Nous comprenons que le Projet de loi 44 poursuit certains objectifs :

1- Diminuer l'attrait des produits du tabac auprès des jeunes.

Fait : le fumeur typique du cigare et du tabac à pipe est un adulte.

2- Réduire la prévalence du tabac dans la population.

Fait : la prévalence du cigare et du tabac à pipe est déjà bien en deçà des objectifs du gouvernement.

3- Éradiquer la fumée secondaire dans les endroits publics.

Fait : Le cigare et le tabac à pipe sont consommés majoritairement en privé.

1- Informations pertinentes concernant le cigare

Le marché

Au Québec, la demande totale de cigares traditionnels aurait atteint approximativement 23 millions en 2014. Ce marché représente seulement 0,2 % du marché total des produits de tabac. (Cette estimation ne comprend pas les « cigarillos à saveur ». Ces produits ne sont pas des cigares traditionnels.)

De plus, la tendance de la demande de cigares montre une baisse constante depuis des décennies.

Le consommateur

Le consommateur-type du cigare est un homme âgé d'environ 35 ans. Il provient de tous les milieux, mais il possède généralement un niveau de scolarité supérieur à celui du fumeur typique de la cigarette. Il est souvent initié au cigare à un âge plus avancé que le fumeur de cigarettes.

La majorité des cigares est consommée lors d'occasions spéciales comme des repas en groupe, des banquets, des voyages et des activités extérieures comme le golf ou la pêche.

Une proportion importante de fumeurs n'a pas de marque habituelle. Ces consommateurs choisissent leurs cigares en fonction des occasions qui se présentent.

Le cigare et la santé

La science considère que le cigare représente un risque mineur pour la santé publique. Le document *Monograph 9* du *National Cancer Institute* aux États-Unis nous informe que la consommation du cigare est en grande majorité occasionnelle. Contrairement aux fumeurs de cigarettes, la plupart des fumeurs de cigares n'inhalent pas et sont donc beaucoup moins susceptibles de développer une dépendance et de contracter des maladies comme le cancer du poumon ou les maladies coronariennes.

On average, cigar smokers are less likely to inhale cigar smoke than are cigarette smokers to inhale cigarette smoke, and this reduced inhalation of tobacco smoke probably explains the lower risks of coronary heart disease, COPD, and lung cancer seen among cigar smokers compared to cigarette smokers. (Page 155)

Current epidemiological data suggest that the majority of adult cigar smokers maintain patterns of intermittent use and smoke fewer cigars per day than is seen in cigarette smokers (Page 187)

Lower rates of inhalation in cigar smokers and slower absorption of nicotine through the buccal mucosa suggest that cigar smoking may have a lower potential to induce addiction to nicotine than cigarette smoking . (Page 189)

Les recherches de Santé Canada (Étude de Createc+, avril 2003) ont aussi relevé que les gens n'associent pas le cigare à une dépendance, mais à une occasion. Au Canada, comme aux États-Unis, le cigare est perçu comme un produit moins nocif pour la santé que la cigarette.

En fait, le cigare, en raison de sa construction et de sa composition, n'est pas conçu pour créer une dépendance.

Le produit

Le cigare se caractérise par son offre diversifiée de produits, en taille (au moins 200 formats différents), en mélanges de tabac (Corojo, Criollo, Connecticut shade, etc.) et en provenance (Cuba, Europe, République dominicaine, Indonésie, etc.) Cette variété permet aux consommateurs d'expérimenter différents mélanges et formats.

Le prix

La fabrication du cigare est complexe. Un cigare traditionnel est constitué de trois parties : le mélange (ou la tripe), une sous-cape et une cape en hélice (ou robe). Les cigares sont fabriqués à la main ou sur des machines à basse vitesse, contrairement aux cigarettes. Une fabrication plus complexe et des taxes relativement élevées contribuent au résultat que le cigare traditionnel est offert à des prix de loin supérieurs à ceux de la cigarette. Le prix est donc un élément qui rend le cigare beaucoup moins attrayant pour les jeunes que la cigarette.

2- Informations pertinentes concernant le tabac à pipe

Le marché

On sait peu de choses sur ce marché en raison de sa petite taille. Le marché du tabac à pipe est en déclin constant. Nous estimons qu'il aurait atteint au Québec, en 2014, l'équivalent de 180 000 blagues de 50 g. La mise en marché se fait surtout par l'entremise des tabagies spécialisées. Le tabac à pipe est un produit issu d'une tradition vieille de plus de 200 ans. Un grand choix est offert au consommateur parmi une gamme étendue de marques, saveurs et coupes de tabac. C'est une catégorie hautement spécialisée.

Le consommateur

Le consommateur type est un homme de 50 ans et plus. Il provient de tous les milieux. Certains préfèrent une marque et un mélange particulier qu'ils ont choisis après une période d'expérimentation. Dans certains cas, ils peuvent même demander au marchand de leur préparer leur propre mélange. D'autres aiment essayer de nouvelles marques et saveurs, sans préférence.

La fréquence de consommation peut varier d'un consommateur à l'autre. La pipe requiert du temps pour la consommer. Le style de vie influence aussi les comportements de consommation. Ces comportements ne sont pas associés à une dépendance. La consommation de la pipe est considérée comme un passe-temps. Le tabac à pipe est un produit hautement taxé. Le prix élevé du tabac à pipe constitue donc une barrière qui rend ce produit non attrayant pour les jeunes.

3- Le Projet de loi 44 va trop loin

Le Projet de loi 44 comporte plusieurs éléments qui ne peuvent être contestés. Cependant, il pénalise inutilement des produits traditionnels qui deviennent des victimes collatérales. La législation doit reconnaître le caractère relatif du risque associé à la consommation de nos produits. Le projet de loi doit donc absolument prévoir des exceptions d'interdiction pour certains saveurs et certains produits.

Le tabac à pipe devrait constituer en soi une exception évidente, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le cigare traditionnel (c'est-à-dire comportant une tripe, une sous-cape et une cape en hélice) devrait aussi bénéficier d'une exception en ce qui concerne l'interdiction des saveurs. Si le gouvernement en décide autrement, il devrait au moins permettre les saveurs « adultes » comme le vin, le porto, le whisky et le rhum. Nous rappelons au législateur que les cigares Old Port (sur le marché depuis 1925) et Colts (1970) sont aromatisés. Ce n'est que depuis l'arrivée au Québec des petits « cigarillos » aromatisés avec filtre (vers 2003) que la question de l'aromatisation du tabac est devenue un sujet d'actualité et un enjeu de santé publique.

Rappelons que Santé Canada reconnaît actuellement, dans son décret modifiant l'annexe de la *Loi sur le tabac*, que certaines saveurs perçues comme « adultes » (rhum, vin, porto et whisky) continueront d'être permises dans certains cigares traditionnels. Le menthol demeure aussi un arôme permis dans les produits du tabac par Santé Canada. C'est une approche raisonnable qui ne compromet aucunement les efforts du gouvernement pour protéger les jeunes.

L'Ontario a récemment adopté le Projet de loi 45. L'objectif de la loi est semblable au but poursuivi par le gouvernement du Québec, mais la réglementation proposée par le gouvernement prévoit des exceptions pour le tabac à pipe et certains cigares traditionnels. Cette réglementation est en plusieurs points semblable au décret fédéral.

Un autre sujet qui nous préoccupe concerne la période qui serait allouée à l'industrie pour assurer l'écoulement des stocks de produits visés par de possibles interdictions. Il faut comprendre que les cigares et le tabac à pipe, contrairement aux cigarettes, présentent une vélocité des ventes relativement faible. Nous suggérons une période de transition d'au moins 6 mois.

4- En conclusion

Si le gouvernement adopte le Projet de loi 44 sans amendement ou sans une réglementation prévoyant des exceptions raisonnables, notre compagnie devra abandonner la mise en marché de nombreux produits avec les conséquences qui en

découleront, notamment les pertes de taxes importantes actuellement perçues sur ces produits.

Nous ne ciblons pas les jeunes avec nos produits. De plus, ils sont invisibles au public, depuis près de dix ans, sauf dans certaines boutiques spécialisées dont l'accès est réservé aux adultes. Le marché traditionnel est en baisse constante depuis des décennies. Nul besoin de mesures draconiennes pour réaliser l'objectif de protection des jeunes.

La santé publique ne sera pas mieux servie si les cigares traditionnels et le tabac à pipe disparaissent des boutiques.

Liens utiles :

http://cancercontrol.cancer.gov/brp/tcrb/monographs/9/m9_1.pdf

<http://www.ontariocanada.com/registry/showAttachment.do?postingId=19083&attachmentId=28714>

<http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/consult/tobaccoflavoured-tabacaromatisant-fra.php>

http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/_ctums-esutc_2012/ann_summary-sommaire-fra.php